

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

365th meeting of the Council

- Agriculture -

Luxembourg, 29 and 30 October 1975

President: Mr Giovanni MARCORA
Minister for Agriculture of
the Italian Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Poul DALSGER Minister for Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL Minister for Agriculture

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,
Ministry of Agriculture

France:

Mr Christian BONNET Minister for Agriculture

Mr Jean-Francois DENIAU State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Mark CLINTON Minister for Agriculture and
Fisheries

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture

Mr Arcangelo LO BIANCO State Secretary,
Ministry of Agriculture

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS
Mr Albert BERCHEM

Minister for Agriculture
State Secretary,
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE

Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mrs Shirley WILLIAMS

Secretary of State for Prices
and Consumer Protection

Mr Frederick PEART

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr P.J. LARDINOIS

Member

STOCKTAKING OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

On the basis of the Commission communication and in the light of a questionnaire drawn up by the ad hoc Special Committee listing the problems to be examined in the proceedings on the stocktaking of the common agricultural policy the Council held a wide-ranging and constructive discussion of all matters relating to market equilibrium, the problems of productivity and farm incomes, the unity of the market, the cost of the agricultural policy and the specific problems posed by the various agricultural products.

The discussion made it clear that two fundamentally different issues needed to be taken into consideration in this stocktaking: firstly, the question of the role and significance of the common agricultural policy in relation to the other aspects of European integration such as external relations and the general economic and social policies of the Community and, secondly, the more specific problems of organizing and managing the common agricultural policy.

The Council agreed to continue its discussions at its next meeting on 10 and 11 November. It instructed the ad hoc Special Committee to prepare for these discussions in the light of the ideas put forward at this meeting.

The Council adopted in the official languages of the Communities Regulations on the consolidation of acts adopted in the following sectors:

- cereals
- pigmeat
- eggs
- poultrymeat
- ovalbumin and lactalbumin.

The aim of this consolidation is to remedy the difficulties which have arisen in the application of acts in the agricultural sector. The large number and complexity of these texts, spread among many different Official Journals, and the many successive amendments to them, could lead to a lack of clarity which would impede their proper application.

o

o

o

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulation laying down a special measure for the disposal of skimmed milk powder in public storage with a view to export in the form of compound animal feedingstuffs (agreed in principle on 13 and 14 October 1975).

o

o

o

The Council took note of the Commission communication on the final estimates for the 1973/74 wine-growing year.

o

o

o

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on special measures for soya beans for the 1975/1976 marketing year.

This Regulation extends the current provisions for the 1975/1976 marketing year.

o

o

o

Lastly, the Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 3209/73 on the subsidy for olive oil.

This Regulation gives legal form to the decision taken by the Council, as part of the fixing of prices for 1975/1976, to maintain the arrangements currently in force in the olive oil sector.

o

o

o

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations on the opening, allocation and administration of Community tariff quotas for 1976 for

- dried grapes in immediate containers of a net capacity of 15 kg or less falling within subheading No 08.04 B I of the Common Customs Tariff
- certain plywoods of coniferous species, falling within subheading No ex 44.15 of the Common Customs Tariff
- ferro-silicon falling within subheading No 73.02 C of the Common Customs Tariff
- ferro-silicon-manganese falling within subheading No 73.02 D of the Common Customs Tariff
- ferro-chromium containing not more than 0.10% by weight of carbon and more than 30% but not more than 90% by weight of chromium (super-refined ferro-chromium) falling within subheading No ex 73.02 E I of the Common Customs Tariff
- rosin, including "brais résineux", falling within subheading No 38.08 A of the Common Customs Tariff
- unwrought lead other than bullion lead falling within subheading No 78.01 A II of the Common Customs Tariff
- unwrought zinc falling within subheading No 79.01 A of the Common Customs Tariff
- raw silk (not thrown) falling within heading No 50.02 of the Common Customs Tariff
- yarn entirely of silk, other than yarn of noil or other waste silk, not put up for retail sale, falling within heading No ex 50.04 of the Common Customs Tariff
- yarn spun entirely from silk waste other than noil, not put up for retail sale, falling within heading No ex 50.05 of the Common Customs Tariff
- newsprint falling within subheading No 48.01 A of the Common Customs Tariff and temporarily including certain other types of paper in this quota.
- certain eels falling within subheading No ex 03.01 A II of the Common Customs Tariff.

The Council adopted in the official languages of the Communities the decisions concluding the agreements between the European Economic Community and

- Japan under Article XXVIII of the General Agreement on Tariffs and Trade
- Norway under Article XXVIII (1) of the General Agreement on Tariffs and Trade
- India under Article XXVIII of the General Agreement on Tariffs and Trade

o

o

o

On a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Mr Gordon Hartley SAMBROOK, Director, Personnel and Social Policy, British Steel Corporation, a member of the ECSC Consultative Committee to replace Mr HOLLOWAY, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 24 June 1976.

o

o

o

The Council adopted the Decision appointing the members and alternates of the Committee of the European Social Fund.

The following have been appointed members and alternates for the period from 29 October 1975 to 28 October 1977:

1. GOVERNMENT REPRESENTATIVES

	(a) <u>Members</u>		(b) <u>Alternates</u>
Belgium	Mr O. Missotten	Mr R. Etienne	Mr P. Chevremont
Denmark	Mr H. Boserup	Mrs B. Kondrup	Mrs K. Larsen
Germany	Dr R. Miller	Dr G. Matthias	Dr K.D. Nehring
France	Mr H. Chavranski	Mr J.P. Huchon	Mr H.P. Culaud
Ireland	Mr C. O'Riordan	Mr J.A. Agnew	Mr J. Stapleton
Italy	Dott. A. Gallo	Dott. A. Cavallaro	Dott. L Cristofanelli
Luxembourg	Mr R. Schintgen	Mr G Kass	Mr E. Emringer
Netherlands	Mr W.A. Renardel de Lavalette	Mr P.B. van den Hoven	Mr J.W.S. Pabon
United Kingdom	Mr C.A. Larsen	Mrs D.M. Ellison	Mr J.D. Rimington

2. REPRESENTATIVES OF WORKERS' ORGANIZATIONS

	(a) <u>Members</u>		(b) <u>Alternates</u>
Belgium	Mr R. van Depoele	Mr A. Genot	Mr A. Colle
Denmark	Mr S. Bache Vognbjerg	Mr P. Nielsen	Mr H. Hinrich
Germany	Mrs T. Pütz	Mrs U. Engelen- Kefer	Mr E. Schupeta
France	Mr A Glorieux	Mr J. Tessier	Mr A. Faesch
Ireland	Mr D. Larkin	Mr D. Nevin	Mr D. Murphy
Italy	Dott. E. Versellino	Mr G.B. Cavazutti	Dott. A. Izzo
Luxembourg	Mr J. Castegnaro	Mr H. Dunkel	Mr A. Mirkes
Netherlands	Mr J.H. ter Horst	Mr C.N.N. Commandeur	Mr D.H. Grasman
United Kingdom	-	-	-

3. REPRESENTATIVES OF EMPLOYERS' ORGANIZATIONS

	(a) <u>Members</u>		(b) <u>alternates</u>
Belgium	Mr R. Busenne	Mr D. de Norre	Mr A. Steverlynck
Denmark	Mr J. Stenbjerre	Mr P. Schade-Poulsen	Mr H.S. Christensen
Germany	Dr M. Haushofer	Dr W.D. Lindner	Mr R. Ebert
France	Mr J.J. Oechalin	Mr L. Lapiere	Mr Amis
Ireland	Mr J.F. Kearney	Mr T.A. Larkin	Mr S. Doyle
Italy	Dott. G. Randone	Dott. E. Massacesi	Dott. G. Misserville
Luxembourg	Mr L. Jung	Mr A. Robert	Mr F. Weyler
Netherlands	Mrs Mr.C. Hak	Mr S.J.H. Huijben	Drs. J.P. de Heij
United Kingdom	Mr H.M. Morton	Mr M. Ipe	Mr J. Scates.

The Council gave the assents requested by the Commission pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty to enable it to grant a reconversion loan of

- £765,000 (\pm 1.33 MUA), entirely at a reduced rate of interest, to POLYPAC BAL Ltd., United Kingdom, to facilitate the installation in Hartlepool (Cleveland) of a manufacturing unit for pneumatic and hydraulic seals and precision rubber mouldings;
- 5 million French francs (\pm 0.79 MUA), half of which is to be at a reduced rate of interest, to JOHNS-MANVILLE DE FRANCE S.A., to facilitate the construction of two fibre glass production units and a glass furnace at Carling (Lorraine)

.../...

1234 e/75 (Presse 117) ton/CBB/el

Bruxelles, le 28 octobre 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 12h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 316 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

BILAN DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE - CONSEIL AGRICOLE SPECIAL

Les ministres de l'Agriculture commenceront, mercredi à 16 heures, leur première véritable discussion sur le Bilan de la Politique Agricole Commune que la Commission leur avait soumis au mois de février. Les débats, qui continueront jeudi, ont été préparés par plusieurs réunions très restreintes d'un Comité Spécial Agriculture tenu au niveau des Directeurs Généraux de l'Agriculture. Le résultat de leurs travaux est une liste de questions auxquelles le Conseil est invité à répondre. Les discussions ministérielles n'auront probablement pas pour résultat des décisions concrètes. Elles n'en sont pas moins importantes puisqu'elles pourront indiquer quelles sont les lignes directrices des différentes délégations dans les travaux futurs du Conseil. Elles pourraient en outre déjà donner une indication des thèmes qui seront retenus pour l'ordre du jour du Conseil Européen des 1 et 2 décembre à Rome. (la délégation allemande mettra-t-elle tout l'accent sur le côté budgétaire de la PAC? L'Italie avancera-t-elle la thèse des garanties insuffisantes pour l'agriculture méditerranéenne?). Pour la préparation du Conseil Européen, on envisage une réunion conjointe des Ministres des Affaires Etrangères et de l'Agriculture dont la date reste à fixer (dates possibles: les 24 et 25 novembre).

Questionnaire

Le questionnaire soumis aux ministres est, dans ses grandes lignes, le reflet du Bilan de la Commission. Il traite de l'équilibre des marchés, de la gestion des marchés, des problèmes de revenus agricoles, des distorsions provoquées dans l'unité du marché par les mesures monétaires, les aides nationales et les barrières techniques et administratives, du coût de la politique agricole commune (PAC). Il contient également un certain nombre de questions spécifiques concernant les produits laitiers, la viande bovine, les céréales, l'aviculture et les marchés soutenus par des aides directes (huile d'olive, blé dur, tabac, semences, soja, houblon, etc.).

Le nombre des questions contenu dans cette liste - plus de trente, dont plusieurs divisées en sous-questions - fait supposer qu'une seule réunion du Conseil Agricole ne pourra pas suffire à épuiser le dossier. Certaines questions exigeront déjà, pour elles seules, beaucoup de temps comme, par exemple, celles qui traiteront de l'opportunité de faire disparaître progressivement les montants compensatoires monétaires au moyen d'ajustements annuels ou encore celles qui porteront sur les liens entre la PAC et la politique budgétaire. Mais les questions moins controversées mériteront, elles aussi, une discussion approfondie : quel doit être le rôle de la Communauté en tant qu'importatrice et exportatrice ? Comment faire face aux éventuels excédents : augmenter la consommation, réduire la production, faire participer les producteurs aux charges résultant des excédents, etc. ? Faut-il une politique de stockage ? Faut-il améliorer la gestion et la procédure de décisions ? La politique structurelle doit-elle être renforcée : davantage de crédits, mesures spéciales (forêts, jeunes agriculteurs, groupements de producteurs), etc. ? Faut-il envisager des aides directes aux revenus dans certains cas ?

Quant aux questions spécifiques concernant les produits, les ministres sont invités à répondre à la question de savoir s'il y a des excédents structurels sur le marché laitier. Si oui, quelles mesures faudra-t-il prendre ? Augmenter la

consommation ou réduire la production ? Agir sur la production par la politique des prix, par l'introduction d'une participation financière des producteurs ou par la réduction du cheptel ? Dans le domaine de la viande bovine quel rôle l'intervention doit-elle jouer ? Faut-il un système de primes ? Comment éviter le recours aux mesures de sauvegarde limitant les importations ? Dans le domaine des céréales : faut-il encourager une meilleure distribution de la production ? Quel prix d'intervention faut-il fixer pour les céréales (problème du blé non panifiable) ? Faut-il une politique de stockage ?

Historique du Bilan

Depuis le 2 octobre 1974, date à laquelle le Conseil a demandé à la Commission d'établir un Bilan sur la PAC, beaucoup de documents ont vu le jour. Déjà en novembre 1974, le gouvernement danois avait publié un texte constituant une sorte de bilan qui proposait certaines modifications. Le gouvernement de Bonn a pris la relève le 15 janvier 1975 en présentant un document contenant sa conception des améliorations nécessaires. D'autres contributions au Bilan ont depuis été publiées par la Commission Agricole du Parti Socialiste Italien, par l'Assemblée Permanente des Chambres de l'Agriculture en France, par l'UNICE, par la Confédération des Agriculteurs Allemands et par le COPA (et cette liste est sans doute incomplète). Le 27 mars 1975, la Commission a soumis son Bilan au Conseil des Ministres. Le Parlement a rendu son avis le 17 juin et le Comité Economique et Social le 17 juillet 1975. Il est à noter que, dans aucun de ces documents, les principes de la PAC n'ont été mis en question. Le gouvernement allemand qui, en septembre 1974, avait subordonné son accord pour une augmentation des prix agricoles notamment à l'établissement du Bilan, a confirmé les thèses que la Commission avait déjà avancées dans son "Mémorandum sur l'Aménagement de la Politique Agricole Commune" (octobre 1973) : politique de prix prudente basée sur les entreprises modernes et tenant compte de la situation du marché; idée de faire participer les producteurs aux frais occasionnés par les excédents, stimulation de l'amélioration des structures, etc. Le gouvernement danois s'est déclaré être du même avis : les principes ne devront pas être modifiés mais des améliorations devront être apportées, notamment par la suppression progressive des montants compensatoires monétaires, par une politique d'exportation à plus long terme et par des modifications techniques pour certains produits.

Dans les prises de position du Parlement Européen et du Comité Economique et Social, on peut retenir que ces deux institutions regrettent que le Conseil n'a pas donné de suite suffisante aux propositions formulées par la Commission dans son Mémorandum d'octobre 1973. Ils sont d'accord avec tous ceux qui veulent maintenir les principes de la PAC et souscrivent à la majorité des idées exprimées par la Commission dans son Bilan. Ils soulignent cependant la nécessité d'une sorte de planification par la fixation d'objectifs globaux de production agricole.

Quant au texte du Bilan de la Commission, vous le trouverez dans le document COM(75) 100 du 26 février 1975 qui a été repris dans le supplément 2/75 du Bulletin des Communautés Européennes. La note d'information du Groupe du Porte-Parole porte le n° P-15 (février 1975).

(à suivre)

Amitiés,

M. SANTARELLI

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 7 novembre 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 14.30 h

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 328 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

A part quelques nouveaux points de caractère technique (concernant les céréales, la viande bovine), l'ordre du jour du Conseil Agricole de lundi et mardi prochains ne contient que des sujets bien connus : le bilan de la PAC, l'assainissement du marché du vin, le beurre néo-zélandais ainsi que le marché des pommes.

BILAN DE LA PAC

A partir de lundi, à 9.30 heures, les Ministres reprendront les discussions sur le Bilan au point où ils l'ont laissé le 30 octobre à Luxembourg. Cela veut dire qu'ils essaieront d'établir un document à l'intention du Conseil Européen des 1er et 2 décembre à Rome. Le Comité Spécial Agriculture, tenu au niveau des Directeurs Généraux, a, hier et avant-hier, préparé les travaux en faisant un projet de document de caractère confidentiel. Il n'est cependant pas trop difficile, surtout après les interventions des différentes délégations lors du dernier Conseil, de s'imaginer quels seront les points qui seront soumis aux chefs d'Etat et de Gouvernement à Rome. Tout comme l'a fait la Commission dans son Bilan, le Conseil Agricole constatera sans doute que les principes de la PAC sont sains et devront être maintenus. Il soulignera probablement les multiples aspects positifs de la PAC et notamment la stabilisation des prix, la contribution ainsi fournie à la lutte contre l'inflation, l'assurance des approvisionnements en denrées alimentaires, l'augmentation de la productivité agricole ainsi que des revenus agricoles, etc. D'autre part, les Ministres de l'Agriculture pourraient, comme la plupart d'entre eux l'ont d'ailleurs fait lors du dernier Conseil, affirmer que, si la PAC connaît des difficultés, celles-ci sont dues en premier lieu aux carences dans d'autres secteurs (retards dans l'intégration économique, monétaire, sociale, fiscale, etc.). Sans doute affirmeront-ils également, tout comme la Commission dans son Bilan, que des mesures structurelles dans certains secteurs déséquilibrés (vin, produits laitiers) s'imposent.

Il n'est toujours pas certain que le document établi par les Ministres de l'Agriculture passera devant une session conjointe des Ministres des Affaires Etrangères et de leurs collègues de l'Agriculture. Le 25 novembre a été retenu comme date provisoire mais reste à confirmer.

VIN

Lors de la préparation de ce Conseil, le Comité Spécial Agriculture n'a pas ouvert le dossier de l'assainissement du marché du vin. Il est clair que plus aucun problème technique ne se pose et que les questions à trancher sont essentiellement de caractère politique. Déjà lors du Conseil des 13 et 14 octobre, la délégation italienne avait indiqué ne pas pouvoir participer à un accord sur un nouveau règlement "vin" aussi longtemps que la taxe française n'était pas levée. Or, elle existe toujours. Le délai fixé par la Commission dans son avis motivé à la France s'est terminé hier à 24 heures sans que la France ait réagi dans le sens souhaité par la Commission. Par conséquent, la troisième phase de l'article 169, c'est-à-dire la saisine de la Cour de Justice, a été ouverte. Le service juridique de la Commission prépare actuellement les dossiers pour introduire le recours. Il semble, d'ores et déjà, acquis que la procédure d'urgence, en référé, ne pourra pas être utilisée pour des raisons juridiques, ce qui veut dire que l'arrêt de la Cour ne peut pas être attendu avant la fin de l'année.

.../...

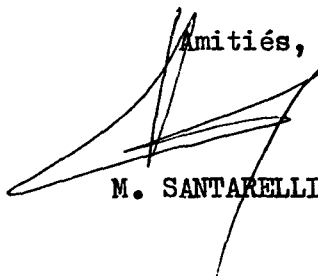
PRODUITS LAITIERS : BEURRE NEO-ZELANDAIS

Sur ce point, le Conseil reprendra sa discussion entamée les 13 et 14 octobre concernant les quantités de beurre que la Nouvelle-Zélande sera autorisée à exporter dans la Communauté, c'est-à-dire au Royaume-Uni, sous un régime préférentiel. La Commission a proposé les quantités suivantes : 129.000 tonnes en 1978, 121.000 tonnes en 1979 et 113.000 tonnes en 1980. Ces importations seraient autorisées sur la base de la déclaration du Conseil Européen de Dublin (mars 1975), mais la plupart des délégations au Conseil Agricole se sont déjà prononcées pour des chiffres plus bas, notamment en raison de la situation difficile sur le marché communautaire des produits laitiers. Le Royaume-Uni pourrait accepter les chiffres de la Commission mais, toutefois, sur une base non dégressive : pendant chaque année concernée, une importation de 121.000 tonnes devrait être autorisée. La Commission, ainsi que toutes les autres délégations, insiste sur la dégressivité.

MARCHE DES POMMES

Pendant la réunion des 13 et 14 octobre, le Ministre néerlandais van der Stee avait prié la Commission d'entamer des contacts avec les pays exportateurs de pommes de l'hémisphère sud (Amérique Latine, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.). Le but de ces contacts devrait être une auto-limitation de la part de ces exportateurs vu la récolte pléthorique (supérieure à 7 millions de tonnes) dans la Communauté. M. Lardinois avait promis d'étudier cette demande tout en signalant le caractère délicat de l'affaire : ce sont ces mêmes pays qui protestent contre la fermeture des frontières communautaires pour la viande bovine et nous n'avons pour le moment aucun renseignement sur ce que sera la récolte de pommes dans ces pays : les arbres y fleurissent à peine. Dans le Conseil de lundi et mardi, M. Lardinois fera rapport de ses réflexions à ce sujet mais il parlera avant tout de la situation interne de la Communauté. Jusqu'ici, aucune négociation n'a été ouverte avec aucun des pays exportateurs concernés

(à suivre)

Amitiés,

M. SANTARELLI

PS : Vu l'intérêt particulier de ces documents nous vous envoyons par courrier le questionnaire ainsi que les commentaires sur le Bilan de la PAC qui avaient fourni la base des travaux du Conseil des 29 et 30 octobre à Luxembourg. Bien que ces documents aient été publiés in extenso par quelques organes de presse, nous vous prions de considérer ces documents comme confidentiels et de les garder pour votre propre information, du moins pour l'instant.

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 10 novembre 1975.
VDP/je

Remis au télex à : 15h30

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 328 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Le Conseil Agricole a commencé vers 10.30 heures par une brève discussion sur le dossier vin, discussion d'ailleurs restée sans conclusion. L'Italie a réitéré son refus d'aborder ce problème aussi longtemps que la France maintient la taxe sur le vin. Pour ce qui est de l'attitude française, le Secrétaire d'Etat, M. Deniau, a voulu démontrer que la taxe n'a en rien empêché le commerce. Selon lui, la France avait importé en octobre 1974 402.000 hectolitres de vins italiens; au mois d'octobre 1975, c'est-à-dire sous l'application de la taxe, les importations ont atteint 522.000 hectolitres. Il a ajouté qu'à son avis il ne s'agissait plus de savoir si un Etat membre était en infraction mais de résoudre une divergence juridique portant sur la question de savoir si l'article 31 paragraphe 2 du règlement "vin" est encore applicable ou non.

M. Lardinois a rappelé la position de la Commission et a annoncé que celle-ci saisira la Cour de Justice durant cette semaine. Il a, en outre, tenu à souligner que les prix de marché du vin français sont actuellement supérieurs aux prix d'orientation en vigueur depuis le mois de décembre 1974. Un fondement juridique, ni même une éventuelle justification économique, ne pourraient par conséquent plus être invoqués pour le maintien de cette taxe. Selon le ministre français, M. Bonnet, les producteurs français se livrent cependant à des comparaisons entre les prix qu'ils ont reçus et le niveau des prix d'orientation qui entreront en vigueur au mois de décembre prochain. Cette comparaison leur donne des raisons de mécontentement et ils ont demandé, a déclaré M. Bonnet, que la taxe française sur les vins italiens soit doublée. M. Bonnet a donné à ses collègues l'assurance que le Gouvernement français n'avait pas l'intention de donner une suite favorable à cette demande.

VIANDE BOVINE

Avant de se retirer en réunion restreinte pour un premier tour de table sur le Bilan de la Politique Agricole Commune, les Ministres n'ont pas pu se mettre d'accord sur la proposition de la Commission visant le financement des primes dans le secteur de la viande bovine. La Commission souhaite que 50 % (soit 62 MUC) des dépenses entraînées par l'octroi de primes destinées à reconstituer les cheptels italien et français soient financés par la section Orientation du FEOGA, les autres 50 % restant à la charge de la section Garantie. La demande de la Commission a été faite pour deux raisons :

- 1° les primes concernées ont des aspects structurels,
- 2° la section Orientation dispose de réserves non utilisées.

Après quelques hésitations, sept délégations se sont alignées sur la demande de la Commission mais l'Italie et l'Allemagne ont confirmé leur opposition. L'Italie s'oppose au principe même de l'utilisation de la section Orientation, à son avis déjà trop faible, pour le financement de mesures liées à la gestion du marché. Elle y ajoute des réserves de procédure qui sont pleinement partagées par l'Allemagne. Après ce débat resté sans conclusions, M. Lardinois a demandé que ce point soit maintenu à l'ordre du jour.

Cet après-midi, les ministres reprendront leurs discussions sur le Bilan, à nouveau en session restreinte. Il n'est pas exclu que le Conseil se termine déjà ce soir, la délégation française ayant indiqué qu'elle voulait participer aux cérémonies officielles du 11 novembre.

(à suivre)

Amitiés,

M. SANTARELLI

